

En l'absence de gravité, préférez une consultation auprès de votre médecin traitant.

Composez le **116 117** pour avoir un avis médical et vous procurer les coordonnées du médecin de garde.

## Quelques signes d'alerte :



### Si votre enfant :

- A moins de 3 mois et a une température supérieure à 38°C
- A de la fièvre ( $> 38.5^{\circ}\text{C}$ ), est mal coloré, marbré avec des extrémités froides
- A de la fièvre et présente des tâches violettes sur la peau qui ne s'effacent pas lorsque vous appuyez dessus avec votre doigt
- Refuse de sourire et de jouer, avec le regard dans le vide, est somnolent, tout mou, prostré
- Est irritable, inconsolable dans vos bras et vous ne trouvez pas la cause de ses pleurs
- Respire plus vite que d'habitude, sa respiration est sifflante, il gémit à chaque respiration, a les lèvres bleues, l'espace entre ses côtes se creuse
- Présente des secousses involontaires, a les yeux révulsés et/ou a perdu connaissance
- Vomit de façon répétée, a une diarrhée profuse (5 à 7 selles liquides), sa bouche et ses lèvres sont sèches, a les yeux cernés et creux
- Vomit vert (bile), rouge (sang), ou noir (sang digéré)
- Présente une brûlure étendue ou du visage, des doigts ou des orteils
- Est tombé sur la tête, a perdu connaissance, est ralenti et endormi, désorienté, a des propos incohérents, a vomi plusieurs fois après le choc
- Présente une douleur aux testicules
- Refuse de parler et pleure ...

## URGENCES MEDICALES EN PEDIATRIE

De 7 heures à 21 heures



### **LIVRET D'INFORMATION**

Les enfants, de la **naissance** à l'âge de **18 ans** sont admis directement aux **Urgences Médicales en Pédiatrie**, au **3<sup>ème</sup> étage** tous les jours de 7 heures à 21 heures

Sont **EXCLUS** de cette admission directe la traumatologie-accidentologie et la pédopsychiatrie (adolescent en « crise ») qui seront admis aux urgences générales.

Pour une consultation, du lundi au vendredi,  
téléphonez au 02.41.53.31.10



Pour son **admission**, munissez-vous :

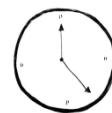
- D'une **pièce d'identité**
- De votre **carte vitale**
- De votre **complémentaire santé**
- De **son carnet de santé**
- D'une **autorisation de soins** et de sortie



quand l'enfant n'est pas accompagné par l'un de ses parents

- Des dernières ordonnances et du traitement en cours

**Attente** : tout est mis en place pour minimiser au maximum le temps d'attente *mais attention* les situations les plus graves sont prises en charge en priorité



- Vous pouvez dans tous les cas donner un antalgique ou un antipyrrétique (contre la fièvre) par la bouche
- Un seul accompagnateur (majeur) est accepté : parent ou personne de confiance avec autorisation de soins

Après son inscription administrative, votre enfant sera admis par un(e) infirmier(e)/puéricultrice ou un(e) aide-soignant(e)/auxiliaire de puériculture :

- Elle vous posera des questions sur l'état de votre enfant, ses antécédents
- Elle prendra les différents paramètres de votre enfant : poids, taille, température, tension artérielle, évaluation de la douleur, et si nécessaire les fréquences cardiaques, respiratoires et la saturation en oxygène
- Elle déterminera avec le pédiatre les caractères de priorité de sa prise en charge



En fonction de ces éléments, après un examen clinique soigneux et des résultats d'éventuels examens complémentaires, le médecin ou l'interne peuvent décider :

- D'un **retour à domicile** de votre enfant avec les prescriptions nécessaires. Un appel téléphonique ou une autre consultation pourront être prévus afin de s'assurer de l'amélioration ou de la guérison de la maladie
- D'une **hospitalisation** dans une Zone de Surveillance à Très Courte Durée ou une hospitalisation conventionnelle
- D'un **transfert** vers un autre établissement pour une prise en charge plus spécifique (réanimation, chirurgie...)

